

Province du Brabant wallon.
Commune de 1320 - Beauvechain.



Réf. LC/-1.778.511/PU CoDT-635/2026/S378698.

URBANISME - AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

La demanderesse est Madame Florence ENSH-FAMENNE, demeurant à 1320 Beauvechain, section de Tourinnes-la-Grosse, rue du Culot, n° 8.

Le bien concerné est situé à 1320 Beauvechain, section de Tourinnes-la-Grosse, rue du Culot, n° 8, cadastré 5^{ème} Division, Section E, numéro 147/S.

Le projet consiste en la transformation d'un volume secondaire en extension de l'habitation unifamiliale :
- rehausse du volume secondaire garage accolé à la façade latérale gauche de l'habitation, en vue de son aménagement en pièces de vie, en extension de l'habitation

Le projet s'écarte des indications de la partie indicative du Guide Régional d'Urbanisme dénommée le Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural (RBSR), applicables au village de Tourinnes-la-Grosse par arrêté ministériel du 27 novembre 2006 et des indications de l'aire de bâti rural traditionnel du Guide Communal d'Urbanisme (GCU), d'application depuis le 30 septembre 2006, pour les motifs suivants :

- le volume secondaire transformé en extension de l'habitation unifamiliale est implanté à moins de 3 mètres de la limite parcellaire latérale droite (environ 1,20 m) (*GCU : Implantation, Alignement/largeur*);
- le volume principal étant implanté parallèlement à la voirie, la profondeur du volume secondaire transformé, accolé à son pignon latéral gauche, excède 6 m (8,59 m) (*GCU : Implantation – Profondeur de bâtisse*);
- la pente des versants de toiture du volume projeté en extension du volume existant n'est pas comprise entre 40° et 45° (38 et 39°) et présente des longueurs de pentes différentes (*RBSR : règles urbanistiques particulières de La Hesbaye, b*) et *GCU : Gabarit/volumétrie, Volumétrie de toiture*);
- la mise en œuvre d'un bardage en bois comme matériau de parement des élévations de ce volume secondaire n'est pas conforme (*RBSR, Règles urbanistiques particulières et caractéristiques de la Hesbaye : c* et *GCU : Matériaux et Couleurs – Façades*);

en application des articles D.IV.40 et D.VIII.6 du Code du Développement Territorial.

Le dossier peut être consulté :

- de manière électronique en adressant une demande par e-mail : cadredevie@beauvechain.be
- à la Maison communale, service du Cadre de Vie, 3, Place Communale à 1320 Beauvechain, sur rendez-vous préalable :
 - le lundi, le mercredi et le vendredi, entre 9 heures et 12 heures et entre 13 heures 30 et 16 heures 30;
 - le mercredi entre 17 heures et 20 heures, sur rendez-vous préalable pris au moins 24 heures à l'avance auprès de Madame Carine MORSAIN, Conseillère en Aménagement du Territoire et Urbanisme (010/86.83.12 - urbanisme@beauvechain.be).

Cette permanence est supprimée si aucun rendez-vous préalable n'a été fixé.

Le Service Cadre de Vie travaille à bureaux fermés le mardi et le jeudi.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame Caroline LIZIN, Service du Cadre de Vie, Agent administratif "Urbanisme et Logement", ☎ : 010/86.83.55, ✉ : cadredevie@beauvechain.be

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 30 septembre 2026 au 14 octobre 2026 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place Communale, n° 3 à 1320 Beauvechain;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : annoncesprojets@beauvechain.be

Si vous introduisez une réclamation, vous acceptez que vos données soient traitées par la commune et le SPW en vue d'assurer le suivi du dossier de demande de permis et que, le cas échéant, vos données soient transmises au demandeur lors de la consultation de celui-ci.

Vous pouvez avoir accès gratuitement à vos données, les rectifier ou obtenir de l'information sur un traitement qui vous concerne en contactant l'administration communale ou le Délégué à la protection des données par courriel à l'adresse dpo@beauvechain.be ou à l'adresse postale suivante : Place communale 3, 1320 Beauvechain.

Ces données ne seront ni vendues ni utilisées à des fins de marketing. Elles seront conservées aussi longtemps que le permis ou le certificat d'urbanisme est valide.

PAR LE COLLEGE :

Par ordonnance :
La Directrice générale f.f.,

Mélanie LOGIST



La Bourgmestre,

Carole GHIOT